

LEX-AEQUO

Faire de l'écologie un art de vivre ®

EPFL du Dauphiné
Monsieur le directeur
44 Avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble

La-Côte-Saint-André, le 13 juin 2022

Objet : Demande de rendez-vous projet AUTRANS-MÉAUDRE-EN-VERCORS : Les sites des Écouges et du Village Olympique

Monsieur le directeur,

Par la présente, et afin de donner suite à notre courriel vous étant adressé en date du 1^{er} juin 2022, nous réitérons notre demande de rendez-vous afin porter à votre connaissance notre projet global de réhabilitation et de restructuration de deux sites emblématiques de la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors : les Écouges et l'ancien Village Olympique.

Lex Aequo Aménagement est une filiale du groupe immobilier Véloce Groupe. Elle se base sur des fondements écologiques et durables où l'utilisation rationnelle du foncier est la clé afin de s'inscrire dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Ainsi, elle s'est spécialisée dans la restructuration et la réhabilitation de friches urbaines (ancien camping, sites pollués, ...) ainsi que dans l'aménagement de projets en territoires ruraux (création de centre-village, développement de projets mixtes mêlant habitat/commerces/services,...).

En juin 2020, nous réalisons un projet d'éco-résidence sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors. Fort de cette réussite, en décembre 2020, les élus communaux, nous demandent de nous emparer de deux projets de friches urbaines : le site pollué du Garage Pallas, route de la Sure et les sites des Écouges et du Village Olympiques.

Nous décidons de proposer une solution pour les deux opérations. Ainsi, nous sommes sous compromis de vente sur l'ancien garage Pallas afin de démolir, dépolluer et construire un petit immeuble d'habitation en lieu et place de celui-ci.

Parallèlement nous conduisons depuis 18 mois de denses échanges avec les élus du territoire afin de coconstruire un projet viable et réalisable, dès 2022, visant à faire revivre le site des Écouges et du village olympique. Ayant parfaitement compris la nécessité pour la collectivité de traiter les deux sites dans un même projet global, nous engageons de longues négociations avec les différents propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération. Celles-ci aboutissent et les deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont transmises par le notaire à la mairie dès le lendemain de la signature des promesses de vente. Dès lors, Monsieur le maire n'a donné suite à aucune de nos demandes de rendez-vous. Nous avons déposé un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de présenter notre projet sur le devenir de ces deux sites phares du plateau du Vercors fruit de la concertation avec les élus de la majorité.

Quelle n'a pas été notre surprise, lorsque nous avons appris que M. le maire souhaitait faire appel à votre établissement afin de préempter ces deux sites. Notre incompréhension est totale notamment par la qualité et la concertation autour du projet que nous voulons proposer.

Notre motivation est intacte et nous sommes à votre disposition pour se rencontrer et échanger sur ce beau projet dynamique et moteur du territoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

LEX-AEQUO Aménagement
Gaël DABBENE – Hugo REYNIER



LEX-AEQUO

Faire de l'écologie un art de vivre ®

Communauté de Communes du Massif du
Vercors
Monsieur le Président
19 Chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

La-Côte-Saint-André, le 13 juin 2022

Objet : Demande de rendez-vous projet AUTRANS-MÉAUDRE-EN-VERCORS : Les sites des Écouges et du Village Olympique

Monsieur le président,

Par la présente, et afin de donner suite à notre courriel vous étant adressé en date du 1^{er} juin 2022, nous réitérons notre demande de rendez-vous afin porter à votre connaissance notre projet global de réhabilitation et de restructuration de deux sites emblématiques de la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors : les Écouges et l'ancien Village Olympique.

Lex Aequo Aménagement est une filiale du groupe immobilier Véloce Groupe. Elle se base sur des fondements écologiques et durables où l'utilisation rationnelle du foncier est la clé afin de s'inscrire dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Ainsi, elle s'est spécialisée dans la restructuration et la réhabilitation de friches urbaines (ancien camping, sites pollués, ...) ainsi que dans l'aménagement de projets en territoires ruraux (création de centre-village, développement de projets mixtes mêlant habitat/commerces/services,...).

En juin 2020, nous réalisons un projet d'éco-résidence sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors. Fort de cette réussite, en décembre 2020, les élus communaux, nous demandent de nous emparer de deux projets de friches urbaines : le site pollué du Garage Pallas, route de la Sure et les sites des Écouges et du Village Olympiques.

Nous décidons de proposer une solution pour les deux opérations. Ainsi, nous sommes sous compromis de vente sur l'ancien garage Pallas afin de démolir, dépolluer et construire un petit immeuble d'habitation en lieu et place de celui-ci.

Parallèlement nous conduisons depuis 18 mois de denses échanges avec les élus du territoire afin de coconstruire un projet viable et réalisable, dès 2022, visant à faire revivre le site des Écouges et du village olympique. Ayant parfaitement compris la nécessité pour la collectivité de traiter les deux sites dans un même projet global, nous engageons de longues négociations avec les différents propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération. Celles-ci aboutissent et les deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont transmises par le notaire à la mairie dès le lendemain de la signature des promesses de vente. Dès lors, Monsieur le maire n'a donné suite à aucune de nos demandes de rendez-vous. Nous avons déposé un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de présenter notre projet sur le devenir de ces deux sites phares du plateau du Vercors fruit de la concertation avec les élus de la majorité.

Quelle n'a pas été notre surprise, lorsque nous avons appris que vous souhaitiez transférer votre compétence en matière de DPU à l'EPFL afin d'acquérir par voie de préemption ces deux sites. Notre incompréhension est totale notamment par la qualité et la concertation autour du projet que nous voulons proposer.

Notre motivation est intacte et nous sommes à votre disposition pour se rencontrer et échanger sur ce beau projet dynamique et moteur du territoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

LEX-AEQUO Aménagement
Gaël DABBENE – Hugo REYNIER

